



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ INSULCAST RTVS 3-95-2 Part B

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit INSULCAST RTVS 3-95-2 Part B

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Casting compound

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à +44(0)1235 239 670 (24h)
composer en cas d'urgence

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Non Classifié

Dangers environnementaux Non Classifié

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classifié

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Inhalation Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Garder la personne atteinte sous observation. Consulter un médecin. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INSULCAST RTVS 3-95-2 Part B

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer de rincer.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Éteindre avec le dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles S'assurer de porter des appareils de protection respiratoires appropriés lors du nettoyage de déversements dans les espaces clos.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher le déversement ou l'eau de ruissellement d'atteindre les tuyaux d'évacuation, les égouts et les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériel inerte, humide et incombustible. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Fournir un système adéquat de ventilation. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Empêcher le déversement ou l'eau de ruissellement d'atteindre les tuyaux d'évacuation, les égouts et les cours d'eau.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Fournir un système adéquat de ventilation. Éviter d'inhaler les vapeurs. Si la contamination de l'air dépasse le niveau acceptable, utiliser un appareil respiratoire approuvé.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières suivantes: Acides. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

INSULCAST RTVS 3-95-2 Part B

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système adéquat de ventilation.

Protection des yeux/du visage

Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti-éclaboussures chimiques. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

Protection des mains

Si une évaluation des risques mentionne la probabilité de contact cutané, il faudra alors porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps

En cas de contact, porter un tablier ou des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène

Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Se laver les mains après l'usage. Ôter rapidement tout vêtement qui est devenu mouillé ou contaminé.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation inadéquate, il faut porter des équipements de protection respiratoires appropriés. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition, le danger que comporte le produit, ainsi que des limites d'utilisation sécuritaires du respirateur sélectionné. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre anti-gaz, type A2. Les appareils de protection respiratoire avec demi-masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide.
Point d'éclair	251.7°C
Taux d'évaporation	Not Determined
Densité de vapeur	Not Determined
Densité relative	2.27g/cm ³
Température d'auto-inflammabilité	Not Determined°C

INSULCAST RTVS 3-95-2 Part B

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales.
Risques de réactions dangereuses	Pas de réaction potentiellement dangereuse connue.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur excessive sur des périodes prolongées.
Matières incompatibles	Oxydes forts. Acides - comburants.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

11. Données toxicologiques

12. Données écologiques

Écotoxicité	Il n'y a pas de donnée sur l'écotoxicité de ce produit.
Toxicité	Pas considéré toxique pour le poisson.
Autres effets nocifs	
Autres effets néfastes	Pas disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux	La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit.
Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas soumis aux règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, TMD).
Nota pour le transport routier	Non classifié.
Nota pour le transport par voie ferrée	Non classifié.
Nota pour le transport maritime	Non classifié.
Nota pour le transport aérien	Non classifié.
Numéro ONU	
Numéro ONU (International)	Ne s'applique pas.
Classe (s) de danger relatives au transport	
Étiquettes de transport	Aucun panneau d'avertissement n'est requis pour le transport.
Groupe d'emballage	
Dangers environnementaux	

INSULCAST RTVS 3-95-2 Part B

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport en vrac Ne s'applique pas.
**conformément à l'annexe II de
la Convention MARPOL 73/78
et au Recueil IBC**

15. Informations sur la réglementation

16. Autres informations

Date de la révision	2018-04-04
Révision	4
Date d'entrée en vigueur	2016-04-29

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.